Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 31 (1923)
Heft: 3

Artikel: Rélation de l'histoire du Major Davel
Autor: Ruchat, Abraham
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-25109

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

31me année. N° 3 Mars 1923

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

RELATION DE L'HISTOIRE DU MAJOR DAVEL

La *Relation* que nous publions ici est inédite, si non inconnue. M. Louis Dupraz en a publié autrefois dans la *Revue du dimanche* un fragment que lui avait communiqué M. Benjamin Dumur. L'original se trouve aujourd'hui aux Archives cantonales vaudoises, dans la collection de la Société vaudoise de généalogie, qui l'avait acquis elle-même de l'hoirie Dumont, bibliothécaire. C'est un cahier de huit pages in-octavo, d'une écriture fine et élégante, serrée et presque sans ratures. Ruchat dut l'écrire immédiatement après la mort de Davel, peut-être à la demande du gouvernement bernois, et une traduction en allemand de son opuscule se trouve à la bibliothèque de Berne. On remarquera que le récit de Ruchat offre des détails caractéristiques que l'on ne voit nulle part ailleurs, et le jugement de l'historien vaudois sur Davel lui-même est particulièrement intéressant.

Maxime Reymond.

Jean Daniel Abraham Davel, originaire de la Paroisse de Villette et Major des Quatre Paroisses de la Vaux, entra dans Lausanne inopinément, le Mercredi 31 Mars 1723, avec 550 fantassins et quelques Dragons qu'il avoit amenez de Cuilly, sous prétexte d'une revue générale, et de quelques ordres secrets de LL. EE. de Berne. A l'arrivée de ce monde, Mr le Boursier Milot, qui présidoit en l'absence de M. le

Bourgmaitre De Crosas, fit assembler incessamment le Conseil par Serment, pour déliberer là-dessus. Le Major Davel descendit dabord dans la Maison de Ville, et demanda à parler en particulier à Messrs le Boursier Milot et Controleur DeCrosas, fils du Bourgmaitre, ses deux Anciens amis. Il leur donna à lire un manifeste qu'il avoit dressé, dans lequel il reprochoit à LL. EE. de Berne diverses fautes de leur gouvernement (à ce que disent ceux qui l'ont lû,) comme la violence exercée l'année dernière sur l'Académie et les Ministres au sujet du Consensus et du Serment d'association, l'ignorance et les malversations des Baillifs, la Vénalité des Charges Civiles, et même des Ecclésiastiques, etc. Ces deux Messieurs ayant lû ce manifeste, et n'y comprenant rien, il se découvrit entiérement à eux et leur dit, qu'il étoit là avec tout ce monde qu'ils avoient vû à sa suite, pour les inviter à sécouer le joug de Berne, et à se mettre en liberté ; qu'il se proposoit de faire soulever tout le pays de Vaud, et d'aller planter les bornes de la domination Bernoise au pont de Gumine, et de là envoyer son manifeste aux Seigneurs de Berne, pour leur déclarer, qu'étant las de leur domination, il ne vouloit plus y être soumis. A louïe de pareilles propositions, ces deux Messieurs tombèrent des nuës, cépendant ils eurent assez de présence d'esprit, pour ne point témoigner qu'ils les rejettoient avec horreur. Ils lui répondirent, qu'ils en feroient leur raport en Conseil. Ils y rentrérent et dabord M. Milot, sans dire aux Conseillers de quoi il s'agissoit, leur fit prêter serment de fidelité à LL. EE. de Berne, et de garder le secret tant sur les choses qu'il avoit à leur proposer que sur les déliberations que l'on prendroit. Après cette précaution, il leur raporta le dessein du Major Davel, et afin qu'ils en fussent convaincus par eux-mêmes, il leur dit qu'ils pouvoient le faire entrer, et l'entendre. Ils le firent entrer ; il vint, et il

leur donna par ecrit un discours qu'il avoit preparé pour les inviter à s'affranchir de la domination Bernoise, il leur remit en même tems son Manifeste. On raisonna encore quelques momens avec lui comme si l'on eut eu sérieusement dessein de s'engager dans la même entreprise avec lui ; après quoi on le fit retirer. On delibera ensuite sur ce qu'il y avoit à faire, et tout d'une voix il fut résolu d'expédier incessamment un Exprès à Berne pour donner avis de cette affaire à LL. EE. et l'on trouva bon que ce fut un Conseiller qui fut chargé de cette Commission, afin de garder tant mieux le secret. On choisit M. De Severi qui partit incessamment avec une courte lettre, entre 4 et 5 heures du soir. On resolut ensuite de se saisir de M. Davel, mais la difficulté étoit de le faire d'une manière, qui n'exposat la Ville à aucun danger, parce qu'on craignoit ses Troupes, qui étoient dans la Ville, et qui auroient pu faire quelque massacre pour le tirer d'entre leurs mains. Il fut donc résolu d'envoyer incessamment ordre à toutes les milices qui dépendent de Lausanne de venir prontement à la Ville, sous apparence de vouloir se joindre aux troupes du Major Davel : on convint ensuite de loger ses troupes par billets dans les fauxbourgs, et en divers quartiers de la Ville, afin qu'elles ne pussent pas se joindre facilement ; de donner à manger au Major et à deux de ses principaux officiers, Messieurs le Banderet Clavel de Cully, et De Crosaz, de Chexbres, tous deux Capitaines, qui l'avoient suivi, sans rien savoir de son dessein ; et que 4 Membres du Conseil leur feroient compagnie, sous prétexte de leur faire honneur, mais en effet pour les épier et les empêcher de se sauver ; car on les croyoit tous également coupables ; et qu'ensuite 3 de ces Messieurs prendroient chacun un de ces officiers, pour les mener coucher chez eux. D'autre côté on mit garnison au Chateau, on y leva le pont levis ; les Assesseurs Ballivaux y passérent

la Nuit, et l'on chargea incessamment tous les fusils qui s'y trouvérent. M. Milot après avoir fait copier le Manifeste du Major Davel, dressa prontement un verbal de tout ce qui étoit arrivé, et dépécha un second courrier à Berne, le Jeudi 1 Avril, vers les 4 heures du matin. Le Conseil fut assemblé toute la nuit dans la Maison de Ville, pour veiller sur tout ce qui pouvoit arriver, et ses courriers firent tant de diligence, et les milices furent si prontes à obéïr, qu'à 2 heures après Minuit, Messieurs de Lausanne eurent 800 hommes de leurs soldats à leur portes. Alors ne craignant plus l'effort des troupes de M. Davel, ils le saisirent le matin, et le firent conduire par des chemins détournéz dans les prisons du Chateau, où il fut incessamment mis dans les fers aux piez et aux mains ; après quoi l'on congedia ses troupes qui furent fort mortifiées quand on leur aprit que le Major étoit un traitre, qui avoit voulu les engager dans une rebellion ouverte contre leur légitime Souverain. Mais on donna les Arrêts aux deux officiers que j'ai nommez, et qui l'avoient suivi. Ces Messieurs protestérent d'abord de leur innocence, et déclarérent que pour en donner une preuve, ils avoient déjà résolu deux mêmes de ne point sortir de Lausanne, que cette affaire ne fut terminée. Cependant M. De Severi, arrivé à Berne, à 9 heures du matin, le Jeudi, alla incessamment à la Maison de Ville, où l'on étoit assemblé pour établir de nouveaux Ballifs. Dès que LL. EE. eurent reçu ses dépêches, ils interrompirent pour quelques momens l'élection des Baillifs, donnérent ordre à M. De Watteville, Thresorier et Haut Commandant du Pays de Vaud, de partir incessamment avec quelques officiers qu'on lui donna, et avec plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, pour étouffer la rebellion ; le même ordre fut donné au Baillif de Lausanne et aux autres Baillifs du Pays de Vaud, qui tous par-

tirent le même jour sur le soir, et arrivérent à Lausanne le Vendredi au soir 2e Avril. Le lendemain Samedi et le Dimanche, les divers Tribunaux, l'Académie, quelques Villes du Pays par leurs Députez, et plusieurs Gentilhommes de la Côte asseurèrent M. le Haut Commandant de leur fidélité et de leur attachement au Gouvernement de LL. EE. Quelques autres Villes se contentérent d'écrire. M. le Haut Commandant remit à Messieurs les Conseillers de Lausanne une lettre du Grand Conseil de Berne, par laquelle LL. EE. les louoient de leur zele, de leur fidelité, et de la sagesse qu'ils avoient fait voir dans cette occasion, et les en remercioient ; et le Mardi 6e. il alla en personne dans le Conseil, pour les remercier encore de bouche, au nom et de la part de LL. EE. de cette nouvelle preuve qu'ils venoient de donner à la Ville de Berne, de leur fidélité.

Mais pour revenir au Major Davel, on fut tout étonné, quand on le questionna sur son entreprise, de lui entendre dire, que ce qu'il avoit fait, il l'avoit fait par une Vocation Divine et par ordre de la Providence. Il compta que dans le tems de sa jeunesse une vendangeuse inconnüe étoit venue offrir ses services à sa mére, qui l'avoit reçue dans sa Maison ; qu'elle lui avoit d'abord donné des marques d'une personne extraordinaire en ce que tout le service de la Maison se faisoit avec un ordre et une prontitude admirable, sans qu'il parut que cette fille prit beaucoup de peine ; qu'elle lui avoit d'abord prédit, qu'il mourroit dans 3 jours ; qu'au jour marqué, étant dans son lit, en priéres et en oraisons, il fut effectivement comme un homme mort ; mais qu'ensuite il vit une grande lumière, qui le remplit de joye et de consolation, et des anges qui lui parlérent ; que la Vendangeuse lui prédit ensuite tout ce qui lui est arrivé, qu'il iroit à la guerre, qu'il sortiroit de Cuilly par une porte et qu'il y rentreroit par l'autre, qu'il auroit une cruelle maladie, dont

il passeroit pour mort, et qu'enfin ou il seroit grand dans le monde, ou qu'il périroit sur un échaffaud. Il joignit à cela divers événemens miraculeux qu'il a dit lui être arrivez, il citoit diverses personnes vivantes, qui devaient en être les témoins. Quelques-uns de ces témoins ne sont point convenus de ces faits avec lui ; et quelques-uns convenoient à certains égards, mais non pas à tous. Par ex. : il a dit, qu'étant sur mer avec les Capitaines Mennet et Portas, ils avoient été batus d'une furieuse tempête, dont ils pensérent périr, mais qu'il leur prédit, *qu'ils ne périroient point* ; J'ai consulté là-dessus le Capitaine Portas, qui convient du fait, mais qui ne convient point de la conclusion que le Major en a voulu tirer, qu'il étoit inspiré de Dieu. Il a regardé ces paroles, comme le discours d'un officier habile et intrepide, qui vouloit les ranimer par l'esperance de se sauver, et qui fit effectivement la manœuvre nécessaire pour ce dessein. Tous ceux qui ont connu ce Major Davel, lui rendent ce témoignage tous d'une voix, qu'il étoit un très-bon officier, intrepide dans le danger, ayant beaucoup de sang froid et de présence d'esprit dans l'action, actif et hardi dans l'execution ; que d'ailleurs c'étoit un homme de bien, autant du moins qu'il est possible de juger d'un homme par sa conduite, ayant eu des mœurs pures et trés bien reglées, qui alloient même jusques à l'austérité, doux, charitable, sobre, chaste, modéré, plein de respect pour la Divinité ; respect qu'il portoit même jusqu'à la superstition, en ce qu'il croyoit qu'il n'étoit pas permis de prier Dieu en robe de chambre et en bonnet de nuit. C'est pour quoi ordinairement il s'habilloit et mettoit son épée avant que de prier Dieu, disant pour raison qu'il ne falloit pas se présenter devant Dieu, dans un équippage moins séant, que celui qu'on prenoit pour se présenter devant les hommes à qui nous portons de l'honneur. Il avoit rendu de bons services à LL. EE. dans la guerre

de 1712 ; aussi l'avoient-ils recompensé par une pension viagére et la charge de Major des Quatre Paroisses de La Vaux. Du reste il a toujours paru sombre et mélancolique. Il n'étoit pas marié ; il vivoit d'une maniére fort retirée, avec deux Niéces qu'il nourrissoit ; et c'est sans doute dans cette solitude, que s'abandonnant à des idées melancoliques, son imagination échauffée, et son cerveau affoibli, lui a fait prendre ses propres rêveries pour des visions Celestes. De plus il est à savoir, qu'il est d'une famille où l'on a vû plus d'une personne ayant le cerveau faible ou dérangé. Sa mere n'étoit pas tout à fait folle, mais elle avoit de tems en tems des accès d'une sombre melancolie, qui lui faisoient tenir une conduite qui n'étoit pas d'une personne de bon sens. De deux fréres qu'il avoit, l'un a été trepané et est mort fou, et l'autre plus qu'à demi troublé est allé se faire casser la tête en Catalogne. Une sœur qu'il a ici a declaré à des personnes de qui je le tiens, qu'elle n'a jamais ouï parler, dans la maison, de cette vendangeuse inconnuë, dont il a compté tant de merveilles. Quoiqu'il en soit, lorsque M. le Haut Commandant De Watteville lui parla, ce qu'il fit d'abord avec beaucoup de douceur, celui-ci se jetta sur les desordres du gouvernement de Berne, et en parla avec beaucoup de force, et en particulier il désigna fort clairement, et montra presque au doit, un ancien Baillif qui étoit présent, et qui a rendu sa mémoire odieuse par une vénalité outrée de quelques charges. Le Vendredi 9 on l'apliqua à la Question pour lui faire avouër ses complices. Il soutint cette épreuve avec une fermeté et un courage digne d'une meilleure cause ; et dit toujours qu'il n'avoit point de complices ; qu'il n'avoit rien fait que par une vocation divine. Le Lendemain Samedi 10 on l'appliqua encore à la Question par deux diverses fois, mais ce fut toujours la même chose ; il disoit même à ses examinateurs : « Ceci est douloureux,

mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moy. » Pour les convaincre et les persuader, il leur conta toute sa vie passée, l'histoire de la vendangeuse et de ses prédictions et toutes ces prétendues merveilles et revelations. Le procès verbal qu'on a dressé sur son sujet est chargé de ces sortes de recits. Bien des gens ont cru à Berne qu'il contrefaisoit le fou, pour obtenir une sentence plus douce ; Cependant il y a tout lieu de croire, que c'est avec vérité, qu'il a soutenu n'avoir aucun complice, puisque depuis sa détention l'on a vu personne s'évader du pays. Et il paroit que LL. EE. de Berne en ont ainsi jugé, puisque la seconde semaine de ce Mois, quand on y agita la Question en Conseil Souverain, si on l'apliqueroit encore à la torture, la négative l'emporta de 140 et tant de voix, contre dix. Dès le second jour de sa détention, comme l'on craignoit toujours quelque trame secrette, les Etudians, selon la coutume observée dans des tems dangereux, se mirent sous les armes pour garder le Château. On les chargea en même tems de la garde du prisonnier, ce qui lui fit plaisir, parcequ'il avoit des gens avec qui il pouvoit lier conversation ; mais dès le Mardi suivant on les déchargea de cette fatigue ; ce qui le chagrina et le mortifia un peu. Messieurs nos Ministres l'ont vu fort souvent, aussi bien que quelqu'autres personnes. Ils ont fait tous leurs efforts pour le tirer de son erreur, et le convaincre qu'il étoit prévenu d'une illusion dangereuse, en prenant pour une vocation divine, une imagination creuse de son Cerveau échauffé. Mais il n'y a jamais eu moyen de le tirer de là. Il répondoit avec une présence d'esprit admirable, et avec fermeté à toutes les difficultez qu'on lui faisoit ; mais toujours avec douceur et avec moderation, ne s'emportant jamais, ne témoignant aucune impatience, ni aucune aigreur, quand même on le poussoit vivement. Il disoit entr'autres choses, que pendant 3 jours et 3 nuits avant son expédi-

tion il avoit été continuellement en jeune, en priéres et en oraisons, priant Dieu de lui ôter cette fantaisie de l'Esprit, si c'étoit une illusion ; que Dieu étoit trop bon pour ne l'avoir pas exaucé, s'il eut été dans l'erreur ; que bien loin de s'être trouvé changé après ses priéres et ses jeûnes il s'étoit au contraire senti de plus en plus entrainé, et comme forcé par une force intérieure, à marcher. Ses domestiques ont dit à diverses personnes, qu'effectivement durant ces 3 jours, il avoit paru d'une inquiétude et d'une agitation extraordinaires, ayant même quelque fois les larmes aux yeux, ne mangeant, ne buvant, ni ne dormant, ne mettant pas même le pié dans son lit. Quand on lui objectoit, que si Dieu l'eut véritablement appellé, son entreprise auroit réussi, Il répondoit que la vertu intérieure qu'il sentoit, et qui l'avoit appellé, ne l'avoit point assuré du succès, mais qu'elle lui avoit au contraire proposé l'alternative, ou du succès, ou de la mort : qu'ainsi il y étoit préparé, et que, quoi qu'il en soit, sa mort seroit utile à sa patrie, et que cela lui suffisoit, ne s'étant proposé d'autre but, que de se sacrifier pour le bien de sa patrie. Il disoit toujours qu'il étoit soutenu merveilleusement et extraordinairement par la grace de Dieu, et que plus il soufroit, et plus il éprouvoit de contentement en son ame ; et en effet on l'a toujours vû avec un visage tranquille, un air égal, et même plus gay que jamais, comptant entiérement sur son salut et sur la grace de Dieu ; et il disoit à Messieurs nos Ministres, qu'il se faisoit un grand plaisir de les voir, non pas pour en recevoir des Consolations, (car il n'en avoit pas besoin,) mais pour s'entretenir avec eux sur divers sujets.

LL. EE. de Berne le jugèrent le Mercredi 21 Avril, et leur sentence fut portée par un Exprès à Lausanne le lendemain Jeudi, et fut exécutée le Samedi 24 à Vidi. Elle portoit qu'il seroit décapité, son Corps enterré sous le gibet,

et sa tête attachée au gibet. On reçut en même temps la sentence d'absolution pour les officiers de Cuilly dont j'ai parlé, et qui l'avoient suivi innocemment. LL. EE. ayant reconnu leur innocence, ordonnérent qu'ils auroient la liberté de s'en retourner chez eux, après l'execution de leur Major, et que leur dépense leur seroit payée ; tellement qu'ils s'en sont retournez avec la consolation de n'avoir perdu que leur tems. On leur a aussi accordé un acte authentique de leur innocence et de leur pleine justification.

Pour revenir au Major Davel, on lui fit signifier l'arrêt de sa mort, par un de Messieurs les Pasteurs, le Vendredi après Midi. On ne remarqua point en lui d'alteration à cette notification ; et après un moment de silence, il dit qu'il recevoit cette nouvelle avec plaisir. Il s'est soutenu jusqu'à la mort dans tous ces sentimens d'héroïsme Chrétien, qu'il avoit fait paroitre dès le commencement. Le Samedi matin, jour qu'il devoit être exécuté à mort, Messieurs nos Pasteurs allèrent le voir, et lui demandérent entr'autres choses, s'il acquiesçoit sans murmure et sans regret à la sentence de mort que LL. EE. avoient prononcée contre lui ? Il répondit, qu'en toutes choses il faloit remonter au dessus des Causes secondes et regarder à la Providence de Dieu, qui tient les Cœurs des Princes en sa main ; et qu'ainsi il regardoit la sentence de LL. EE. comme la sentence de Dieu même, qui l'appelloit à faire ce sacrifice, et ce jour, comme un jour de triomphe pour lui. Ils lui demanderent encore s'il n'avoit point d'aigreur et de dépit contre les Magistrats de Lausanne, qui Non seulement avoient refusé de se joindre à lui, mais qui de plus l'avoient livré entre les mains de LL. EE. Il répondit, qu'il n'avoit aucune aigreur, ni ressentiment contre ces Messieurs, qu'ils avoient fait leur devoir. Qu'il se sentoit une charité entiére pour tous les hommes. Enfin interrogé, s'il ne se faisoit point de peine

de traverser les ruës de Lausanne dans un équipage et un état si honteux, pour aller au lieu de supplice, il répondit, que Jésus-Christ son Sauveur avoit aussi porté sa Croix par les ruës de Jérusalem, et qu'ainsi il ne se faisoit aucune peine de soufrir ignominie à son exemple.

Quand il fut sur l'échaffaut, il fit un petit discours, au peuple ; Il réïtera la protestation qu'il avoit faite dès le commencement, savoir, qu'il n'avoit rien fait que par une vocation divine ; et qu'il mourroit dans ce sentiment et cette persuasion. Il s'adressa aux Magistrats, et leur reprocha de tourner à leur propre profit, et à se faire de bonnes pensions, les biens Ecclesiastiques, que LL. EE. leur avoient remis, pour un tout autre usage, savoir, pour les employer à la gloire de Dieu, au service de l'Eglise, et au salut des pauvres gens, dont plusieurs périssent faute d'instruction. Il parla ensuite des désordres de la Judicature, de la longueur des procès, et des prévarications des Procureurs, des Avocats et des Juges ; des Usuriers, qui accablent les pauvres paysans par les intérêts accumulez des sommes qu'ils leur prêtent ; des Ministres, dont plusieurs, disoit il, n'édifioient ni par leur prédication, ni par leur conduite, et qui vivoient dans les plaisirs, au lieu de s'apliquer sérieusement à remédier aux maux de leurs troupeaux. Enfin se tournant vers les Etudians, qui étoient près de lui, il leur remontra quelle étoit l'importance et la Sainteté de l'Emploi auquel ils se vouoient ; qu'ils devoient donc s'y préparer sérieusement, non point par la débauche et par une vie profane, comme faisoient quelques-uns, mais par une vie pure et une conduite bien reglée. Après avoir achevé ses exhortations, il finit son discours, en réïterant les déclarations qu'il avoit faites à Messieurs nos Pasteurs dans le Château, savoir, qu'il n'avoit aucun ressentiment aucune aigreur contre Messieurs de Lausanne, qui étoient les causes de sa

détention et de sa mort ; qu'il prioit Dieu que sa mort leur fut salutaire pour le redressement des desordres qu'il venoit de leur reprocher ; qu'il n'avoit que des mouvements de charité pour Eux, comme pour tous les hommes ; qu'il bénissoit Dieu de l'avoir appellé à lui faire ce sacrifice pour sa patrie, et qu'il regardoit ce jour, comme un jour de triomphe pour lui. Après ces discours, il se deshabilla lui-même, sans paroître en aucune maniére embarrassé, et reçut ainsi le coup de la Mort. Après le coup fait, on vit sur son visage le même air de douceur et de tranquilité, qu'il avoit fait paroitre pendant sa vie.

Un des Ministres qui l'a vû le plus familiérement jusqu'à sa mort, proteste, qu'il ne souhaite pas d'avoir en mourant, de plus beaux sentiments de piété et de charité, que le pauvre Major Davel en a fait paroitre jusqu'à sa fin.

On peut présumer par tous ses discours que ce pauvre homme ayant reflechi vivement dans les sombres meditations auxquelles il s'abandonnoit dans sa vie solitaire et mélancolique, sur tous les désordres de l'Etat et de l'Eglise, cela lui avoit aigri l'esprit, échauffé le sang, et que d'ailleurs né d'une famille où l'on a le Cerveau foible, et de plus engagé dans le métier de la guerre, qu'il s'étoit crû enfin appelé de Dieu, comme un Nouveau Juge d'Israël à reformer sa Nation ; par la voye des ames, aussi a-t-il dit, que quand il n'auroit eu que 50 hommes au lieu de 500, il seroit venu tout de même. Aussi ceux de Cuilly, où il habitoit, disent, qu'il étoit un Censeur perpétuel.

Abraham RUCHAT.